

FONCTIONS PUBLIQUES ET ASSIMILÉES

Le quorum de 50 % de votants n'ayant pas été atteint au premier tour de scrutin, vous êtes appelé-e à vous prononcer à nouveau le 27 mars 2007. Vous êtes appelé-e à choisir, parmi les organisations syndicales candidates, celle par qui vous vous sentirez le mieux représenté-e. Et ce second tour vous permet d'avoir un choix plus large : notre organisation syndicale, qui était empêchée de se présenter au premier tour par les textes en vigueur, protégeant le monopole des organisations traditionnelles « en place », peut aujourd'hui se présenter à vos suffrages.

Pourquoi est-il important que vous votiez ?

Ce scrutin est organisé spécialement pour consulter les personnels qui sont un peu « en marge » dans la communauté de travail universitaire et des organismes de recherche¹. Pour la plupart, vous êtes employés de façon précaire (doctorants, ATER, post-doctorants, CDD, vacataires...) et peut-être - la faible participation au 1^{er} tour le prouve – vous ne voyez pas l'intérêt de participer à ce scrutin, vous ne vous sentez pas concernés...

Nous demandons la réforme du mode de constitution de ce CTP : il faut que tous les personnels, titulaires ou non, puissent voter ensemble au même scrutin pour désigner leurs représentants, permettant ainsi de manifester une première solidarité inter-catégorielle.

En attendant nous vous appelons à saisir l'occasion de vous faire entendre et de manifester votre volonté d'être considérés comme des acteurs à part entière de la communauté de travail de recherche et d'enseignement supérieur.

Pourquoi voter pour l'Union Syndicale Solidaires ?

Pour soutenir une « jeune » organisation :

- Qui se bat avec conviction et pugnacité, en lien avec d'autres mouvements associatifs (Attac, Droit au Logement...), pour un autre partage des richesses et l'existence de services publics forts, au service de la population, qui refuse que la loi du marché règle toutes les activités humaines
- Qui veut insuffler une dynamique syndicale nouvelle, sur la base d'un fonctionnement qui se veut résolument démocratique, intercatégoriel au niveau de chaque communauté de travail et interprofessionnel pour résorber la cassure entre salariés du privé et du public (que le gouvernement et le MEDEF sont si prompts à accentuer...)

Mais voter ne suffit pas ! Il faut se rassembler, s'organiser !

Quelles que soient les compétences des représentants du personnel et l'énergie qu'ils peuvent mettre à défendre les intérêts du personnel dans les instances consultatives de type CTPMESR, ils ne seront pas entendus si leurs revendications ne s'appuient pas sur un rapport de forces, sur un soutien réel, massif et visible, du personnel. C'est pourquoi nous appelons les personnels à se rassembler, au-delà des clivages catégoriels ou disciplinaires, à faire le choix de l'action collective solidaire, plutôt que celui de la « démerde individuelle » ou de la défense des lobbies catégoriels.

Les titulaires et les précaires ont fondamentalement les mêmes intérêts et doivent s'unir et agir ensemble. La division des personnels ne peut qu'affaiblir leurs chances d'être entendus ! Et notamment les précaires n'ont aucun intérêt à se battre tout seuls dans leur coin. Commençons par le commencement. Construire l'unité des personnels ! C'est notre objectif et c'est à quoi nous voulons que serve l'outil syndical que nous avons créé.

Ensemble, agissons

Pour l'amélioration des conditions de travail et l'égalité des droits

Pour en finir avec la précarité généralisée

Pour un enseignement supérieur et une recherche publique au service de tous

¹ Les titulaires des établissements universitaires (EPSCP) et les organismes de recherche dotés de statuts de fonctionnaires (EPST), qui disposent de CAP (Commissions Administratives Paritaires) propres ne participent pas à ce scrutin : ce sont les résultats de leurs votes en CAP qui seront ajoutés aux résultats de ce scrutin pour déterminer la représentativité des organisations syndicales au CTPMESR (Comité Technique Paritaire Ministériel Enseignement Supérieur Recherche).

Pour une autre Université : émancipatrice, permettant l'accès aux savoirs de tous

La mission principale de l'Université doit rester de produire et diffuser les savoirs. En conséquence, l'enseignement et la recherche doivent demeurer en symbiose à tous les niveaux des cursus. Cela n'a jamais empêché l'existence de formations professionnalisantes (travailleurs du social, aujourd'hui infirmières, IUFM, etc) au sein desquelles les savoirs fondamentaux doivent rester un gage de solidité de la formation et d'adaptabilité des personnes. En revanche, sa mission n'est pas de donner de la main d'œuvre aux entreprises : le secteur privé n'a rien à faire dans l'orientation de l'ESR public. Nous rejetons aussi la course en avant de la professionnalisation à tout crin parce qu'elle ne semble être bonne que pour les enfants des classes populaires (les grandes écoles continuent de dispenser une formation généraliste) ; parce qu'elle conduit à la disparition des disciplines qui n'auraient aucune « utilité » ; parce qu'elle rend responsables les enseignants-chercheurs de la non insertion professionnelle des diplômés de l'ESR ; parce qu'elle conditionne les étudiants à accepter l'idée que la vie ne sert qu'à travailler alors que nous vivons une époque marquée par la raréfaction de l'emploi stable ; enfin, parce qu'elle entraîne la « secondarisation » de l'Enseignement Supérieur, le master Recherche et le doctorat redevenant un privilège.

Pour une Recherche Publique, fondamentale et appliquée, au service de l'intérêt général ! Pour l'abrogation du « Pacte pour la recherche » !

La pression pour que la recherche publique soit toute entière au service de l'innovation industrielle et de la compétition économique (horizons indépassables de l'humanité !) est de plus en plus intense : du « pacte pour la recherche » au récent rapport des inspections générales des finances et de l'EN sur la valorisation de la recherche, nous sommes cernés par la pensée unique ! Comme si l'intérêt des citoyens – que la recherche publique est censée servir - pouvait se confondre avec celui des firmes agro-alimentaires ou des laboratoires pharmaceutiques !

Les augmentations du budget de la recherche sont massivement destinées à des exonérations fiscales pour les entreprises et à des agences (ANR, AII) qui financent des projets de recherche de court terme, selon des critères opaques mais un partenariat public / privé est le plus souvent obligatoire. Cette logique de recherche sur projets implique toujours plus de travail de gestion et une mise en concurrence des équipes et des personnels. De plus, ces financements ne permettent de recruter que des précaires, facilitant ainsi le deuxième objectif clairement poursuivi par le gouvernement : casser les statuts de titulaires, en commençant par ceux des chercheurs !

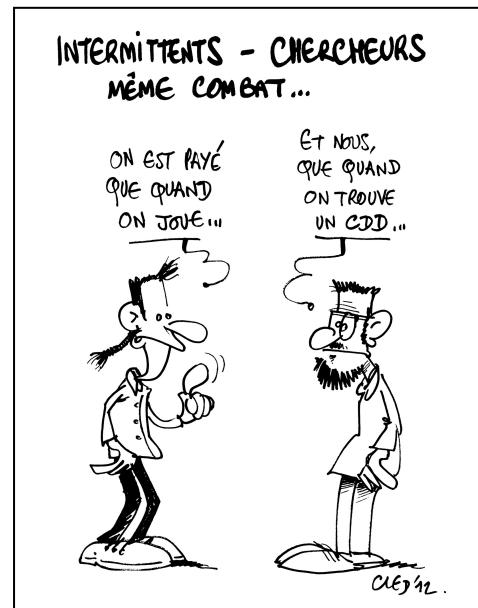
Nous demanderons à la prochaine majorité gouvernementale d'abroger la loi du 18 avril 2006 et de remettre en chantier une nouvelle loi de programmation pour la recherche et l'enseignement supérieur dans une toute autre logique : la recherche publique – qu'elle soit fondamentale ou appliquée - ne peut s'accommoder d'une succession de projets à courte vue, elle doit se faire avec une pérennité et une indépendance par rapport aux intérêts privés que seuls l'emploi statutaire et le financement sur crédits récurrents de l'Etat peuvent garantir.

Pour les droits des précaires, contre la précarité !

Nous nous battons pour :

- Le respect des statuts des personnels : dans tous les métiers, les besoins permanents doivent être pourvus par des fonctionnaires titulaires, comme prévu par le statut de la Fonction Publique ;
- Un arrêt du recours massif aux heures supplémentaires d'enseignement et la création des postes de titulaires correspondants ;
- Un plan de créations massives d'emplois de titulaires et un plan d'intégration des non titulaires. En attendant, ils doivent bénéficier des mêmes droits que les autres personnels (formation, action sociale, représentation...) ;
- Une rémunération du travail de tous les doctorants (actuellement 40 % des nouveaux doctorants sont sans revenu !), alignée vers l'allocation de recherche revalorisée, et l'accès à l'ensemble des droits sociaux (assurance maladie, chômage, retraite...) ;
- La mise en œuvre partout de la circulaire ministérielle du 20 octobre 2006 sur la résorption des libéralités des doctorants et post-doctorants, qui marque une avancée importante sur laquelle il faut s'appuyer.

INTERMITTENTS - CHERCHEURS MÊME COMBAT...



**Pour faire avancer ces idées,
votez pour l'Union Syndicale Solidaires
...et rejoignez-nous !**

Union syndicale
Solidaires
FONCTIONS PUBLIQUES ET ASSIMILÉES